

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1405

8 juillet 2010

SOMMAIRE

Absolute Return Strategy Sicav	67439	Insinger de Beaufort Manager Selection Si-	
Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l. ...	67397	cav	67440
AlphaOne SICAV-FIS	67432	Intertravel Sàrl	67439
APZ Luxembourg S.à r.l.	67397	KGH International Holdings III - P3D SCS	
Bain Capital Everest Manager Holding		67417
SCA	67403	Luxest S.A.	67403
BT Invest S.A.	67397	Luxest S.A.	67416
C2R Consulting s.à r.l.	67423	Luxfina S.A.	67434
Calypso Sicav	67416	Mare Visio Soparfi S.A.	67398
CapitalatWork Umbrella Fund	67433	Metal Trade Europe	67440
Capital Italia	67432	MultiConcept Fund Management S.A. ...	67416
Citesile S.A.	67434	Multiple Managers Sicav	67438
Coinbox Immobilière S.A.	67398	Nachimco S.A., SPF	67426
Community Investing Fund	67423	Novellus Fund	67433
Credit Suisse Bond Fund Management		OIKO-Consulting, Agence en Marketing	
Company	67403	67402
Credit Suisse Equity Fund Management		Puilaetco Dewaay Fund (L)	67426
Company	67403	Puilaetco Dewaay Selection	67417
Credit Suisse Fund Management S.A.	67415	Reas S.A. Holding	67433
Credit Suisse Microfinance Fund Manage-		Rembrandt Holdings S.A.	67434
ment Company	67416	Schindler	67396
Credit Suisse Portfolio Fund Management		Scudder Alpha Funds	67422
Company AG	67402	St Edouard S.à r.l.	67396
CS Advantage (Lux)	67416	Technet Investment Holding	67440
EECF Arena S.à r.l.	67438	Terra S.A.	67440
EECF Istra S.à r.l.	67439	Valorinvest	67398
EMCD s.à r.l.	67394	Valueinvest Lux	67423
Eurostam S.A.	67440	YAO Investments S.à r.l.	67397
Financial Reporting Systems Luxembourg		Zender International S.A.	67439
S.A.	67426		
Global Assets Selection S.C.A. SICAV - SIF			
.....	67422		

EMCD s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.172.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Marie GEERTS, retraitée, née à Lier (Belgique) le 21 janvier 1936, demeurant à L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 mai 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières qui s'y rattachent, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, à l'exclusion des activités de conseil financier relevant de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Art. 3. La société prend la dénomination de "EMCD s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Marie GEERTS, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Marie GEERTS, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANTAVICCA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mai 2010. Relation: CAP/2010/1674. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mai 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010081258/136.

(100072563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Schindler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 3.896.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081462/10.

(100072648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

St Edouard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.213.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 13 mai 2010 de la société St Edouard S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 31 mars 2010:

Monsieur Philippe Kaplan, né le 1^{er} avril 1967 à Ixelles, Belgique, demeurant à Rue Eugène Denis 23, B-1160 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant en date du 1^{er} avril 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Leclercq, né le 13 septembre 1965 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant

- Rita De Smaele, Gérante

- Christian Leclercq, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Edouard S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010081545/25.

(100072700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081463/10.

(100072643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.981.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081464/10.

(100072641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081465/11.

(100072638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

APZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 55, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 115.571.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081466/11.

(100072517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALORINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010081477/12.

(100072786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Coinbox Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 94.954.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
Signature

Référence de publication: 2010081467/11.

(100072516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Mare Visio Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 153.164.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1) Monsieur Sacha DUPONT, employé privé, avec adresse professionnelle au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;
 - 2) Monsieur Yves HUART, employé privé, avec adresse professionnelle au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.
- Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "MARE VISIO SOPARFI S.A.", (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations commerciales, d'achat vente, import export ou prestations de services, dans le domaine de la promotion immobilière.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, si ces sociétés ont un objet similaire à la présente.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société pourra détenir, soit directement, soit indirectement, des immeubles, implantés au sein de l'Union européenne.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant, la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Sacha DUPONT, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Monsieur Yves HUART, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
TROIS CENT DIX actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Yves HUART, employé privé, né à Luxembourg, le 08 décembre 1961, avec adresse professionnelle au 2 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;
 - b) Monsieur Graziano SOLINAS, employé privé, né à Sassari (SS) [Italie], e 10 mai 1969, demeurant Via Mons. Marongiu 73, I-07100 SASSARI (SS) [Italie];
 - c) Monsieur Ubaldo SCANU, administrateur de société, né à Sedinì (SS) [Italie], le 24 janvier 1954, demeurant à Via Tirso 19, I-07039 Valledoria (SS) [Italie].
3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

la société "CO INVEST HOLDING S.A.", une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Plaza 2000, 10th Floor, 50th Street, Panama-City (République du Panama).
4. Le siège social est établi au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Ubaldo SCANU, préqualifié, aux fonctions de premier président du conseil d'administration, et d'administrateur-délégué de Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DUPONT, Y HUART, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5794. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010079748/224.

(100071974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

OIKO-Consulting, Agence en Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.492.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081468/11.

(100072515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Credit Suisse Portfolio Fund Management Company AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.281.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010081469/11.

(100072743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Credit Suisse Equity Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.867.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010081470/11.

(100072742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Luxest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 104.292.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081490/10.

(100072829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Credit Suisse Bond Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.866.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010081471/11.

(100072741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 153.537.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1. Bain Capital Everest Manager, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies;

here represented by Karine Lazarus, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22809, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

here represented by Karine Lazarus, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Bain Capital Everest Manager Holding SCA” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed between (i) Bain Capital Everest Manager, subscriber of the GP share(s) as general partner (the GP Shareholder) and (ii) the subscribers of ordinary shares as limited partners (the Limited Shareholders) upon incorporation of the Company and any person or entity that may become owners of ordinary shares issued by the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may generally use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and transactions with respect to real estate or movable properties, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

4.4 More specifically in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the GP Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who need not be a shareholder, to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment to the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at sixty thousand and two euro (EUR 60,002) represented by:

- (i) one (1) GP share (the GP Share), and
- (ii) sixty thousand and one (60,001) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

The Shares have a nominal value of one euro (EUR 1) each and are in registered form, subscribed and fully paid-up.

The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000.-). The GP Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares, an aggregate number of nine hundred thirty nine thousand nine hundred and ninety nine (939,999) Ordinary Shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.3 The GP Shareholder shall be authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, by the amount of the authorised share capital set in article 5.2 above,

- (i) by the creation and issuance of Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares;
- (ii) to determine the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares and to issue such Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares to such person(s) as the GP Shareholder decides;
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) to amend the shares' register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shares, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in the form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

8.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability. To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings (the General Meeting) of the Shareholders in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

11.1 General Meetings shall be convened by the GP Shareholder or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of shares

11.2 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any General Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board.

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual General Meeting, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place determined by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

14.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the GP Shareholder;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the GP Shareholder, within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in its report to the GP Shareholder, the Supervisory Board must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the General Meeting which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the General Meeting or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon,

Bain Capital Everest Manager, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) GP Share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) and to one (1) Ordinary Share in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two euro (EUR 2).

Bain Capital Europe Fund III, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for sixty thousand Ordinary Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to sixty thousand euro (EUR 60,000).

The amount of sixty thousand and two euro (EUR 60,002) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

67409

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eur 1,500.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Ailbhe Jennings, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, having her professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Michel Plantevin, born in Marseille, France, on 24 October 1956, having his professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom; and

- Stephen Zide, born in New York, United States of America, on 14 March 1960, having his professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States of America.

2. PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477, is appointed as auditor of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that upon the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

1. Bain Capital Everest Manager, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9A, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg en cours d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

Ici représentée par Karine Lazarus, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. Bain Capital Europe Fund III, L.P., une société en commandite (limited partnership) bénéficiant d'un régime d'exemption fiscale enregistrée aux Iles Cayman sous le matricule WK-22809, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman;

Ici représentée par Karine Lazarus, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bain Capital Everest Manager Holding SCA» (la Société). La Société est une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

La Société est formée entre (i) Bain Capital Everest Manager, souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), et (ii) les souscripteurs d'actions ordinaires en qualité d'action-

naires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires) à la constitution de la Société et toute personne ou entité qui peuvent devenir propriétaires d'actions ordinaires émises par la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

4.4 Plus précisément en cas de décès, et en d'une incapacité, une liquidation ou toute autre situation empêchant de manière permanente à l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve que le Conseil de Surveillance (comme défini ci-dessous) nomme un administrateur, qui n'est pas forcément un actionnaire, pour adopter toute mesure urgente et les actes ordinaires d'administration jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires se tiennent, laquelle est convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, un nouvel actionnaire commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante mille deux euros (EUR 60.002) représenté par:

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) soixante mille une (60.001) actions ordinaires (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et l'Action ou les Actions de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions ont une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, sont sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2. Le capital social autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000). L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions, un nombre total de neuf cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (939.999) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, d'un montant du capital social autorisé défini à l'article 5.2 ci-dessus,

(i) par la création et l'émission de nouvelles Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables;

(ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;

(iii) par la renonciation ou la limitation des droits de souscription préférentielle des Actionnaires concernant cette ou ces émissions d'Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables et l'émission de ces Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables à la personne ou aux personnes, tel que l'Actionnaire Commandité le décide;

(iv) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et

(v) par la modification du registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux règles relatives à la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité .

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui en fait la demande.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être limitée en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales (les Assemblées Générales) conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des actions.

11.2 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la

Loi. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par l'Actionnaire Commandité gérant;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois à compter de la date de l'état comptable;

(iv) dans son rapport à l'Actionnaire Commandité, le Conseil de Surveillance doit vérifier si les conditions susvisées ont bien été réalisées.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision de l'Assemblée Générale, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre du conseil de surveillance conformément aux conditions acceptées par le conseil de Surveillance.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

Bain Capital Everest Manager, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) et à une (1) Action Ordinaire sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à deux euros (EUR 2).

Bain Capital Europe Fund III, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante mille (60.000) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à soixante mille euros (EUR 60.000).

Le montant de soixante mille deux euros (EUR 60.002) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- Ailbhe Jennings, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, ayant son adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Michel Plantevin, né à Marseille, France, le 24 octobre 1956 ayant son adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni; et

- Stephen Zide, né à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mars 1960, ayant son domicile professionnel au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique.

2. PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommée réviseur de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. LAZARUS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25245. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068939/673.

(100082663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller
Référence de publication: 2010081472/11.
(100072738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller
Référence de publication: 2010081473/11.
(100072733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller
Référence de publication: 2010081474/11.
(100072732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Luxest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 104.292.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010081491/10.
(100072828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Signature.

CS Advantage (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 80.866.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller
Référence de publication: 2010081475/11.
(100072729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Calypto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.712.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALYPSO SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010081478/12.

(100072784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Puilaetco Dewaay Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUILAETCO DEWAAY SELECTION
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010081479/12.

(100072783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

KGH International Holdings III - P3D SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.188.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of May.

There appeared for the purpose of the deed hereof to be executed under private seal:

1) KGH International Holdings III, LP, a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4443201,

duly represented by Ms. Catherine Willemyns, licenciée en droit, by virtue of a proxy given in New York, United States of America, on May 24, 2010;

2) Paul Capital Healthcare III, LP, a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4254526;

duly represented by Ms. Astrid Wagner, maître en droit, by virtue of a proxy given New York, United States of America, on May 24, 2010.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder shall remain attached to this document.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of "KGH International Holdings III - P3D SCS" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - Units

Art. 5. The Company's share capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) and is divided into two hundred thousand (200,000) units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is exclusively managed by KGH International Holdings III, LP as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - Decision of the partners

Art. 12. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 13. Collective decisions are taken in general meetings or by way of written vote by partners representing a majority of the units and by the general partner. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 14. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 15. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 16. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

G. General provision

Art. 18. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

A. General partner:

- KGH International Holdings III, LP, pre-named, paid thirty-seven United States Dollars (USD 37) through a contribution in cash in subscription for one (1) unit. One United States Dollar (USD 1) has been allocated to the share capital and thirty-six United States Dollars (USD 36) have been allocated to the share premium.

B. Limited partners:

- KGH International Holdings III, LP, pre-named, paid seven million three hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-six United States Dollars (USD 7,399,926) in subscription for one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (199,998) units.

One hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars (USD 199,998) have been allocated to the share capital and seven million one hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-eight United States Dollars (USD 7,199,928) have been allocated to the share premium.

The seven million three hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-six United States Dollars (USD 7,399,926) have been fully paid up by KGH International Holdings III, LP aforementioned, through a:

- contribution in cash of an amount of one hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-six United States Dollars (USD 199,926);

- contribution in kind of a loan receivable of a total amount of six million seven hundred thousand United States Dollars (USD 6,700,000); and

- contribution in kind of all the five hundred thousand (500,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) held by KGH International Holdings III, LP in Phase III Development Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 149295.

- Paul Capital Healthcare III, LP, pre-named, paid thirty-seven United States Dollars (USD 37) through a contribution in cash in subscription for one (1) unit. One United States Dollar (USD 1) has been allocated to the share capital and thirty-six United States Dollars (USD 36) have been allocated to the share premium.

All the two hundred thousand (200,000) units have been subscribed by the abovementioned subscribers for a total price of seven million four hundred thousand United States Dollars (USD 7,400,000) out of which two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) have been allocated to the share capital and seven million two hundred thousand United States Dollars (USD 7,200,000) have been allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the total value of the contribution of seven million four hundred thousand United States Dollars (USD 7,400,000) has been given by the partners and the amount of seven million four hundred thousand United States Dollars (USD 7,400,000) is as of now available to the Company.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The partners resolve to set the registered office of the Company at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

2. The partners resolve to appoint KGH international Holdings III, LP, a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, United States of America, registered with Secretary of State of the State of Delaware under number 4443201 as General Partner of the Company.

The appearing persons state herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read by the appearing persons, the said persons appearing signed the present original deed under private seal.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de mai.

Ont comparu à l'effet du présent acte sous seing privé:

1) KGH International Holdings III, LP, un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, (U.S.A.), enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4443201,

dûment représenté par Melle Catherine Willemyns, licenciée en droit, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 24 mai 2010,

2) Paul Capital Healthcare III, LP, un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, (U.S.A.), enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4254526,

dûment représenté par Melle Astrid Wagner, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 24 mai 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont dressé acte d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de "KGH International Holdings III - P3D SCS" (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune ou en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille dollars américains (USD 200.000) représentée par deux cent mille (200.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement aux nombre de parts existant.

Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société.

Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est exclusivement gérée par KGH International Holdings III, LP en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront à intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décisions collectives des associés

Art. 12. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 13. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou par vote écrit adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 16. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

G. Disposition générale

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

A. Associé commandité:

- KGH International Holdings III, LP, susvisée, a versé trente-sept dollars américains (USD 37) par un apport en numéraire pour la souscription d'une (1) part sociale. Un dollar américain (USD 1) a été alloué au capital social et trente-six dollars américains (USD 36) ont été alloués à la prime d'émission.

B. Associés commanditaires:

- KGH International Holdings III, LP, susvisée, a versé sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-six dollars américains (USD 7.399.926) pour la souscription de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (199.998) parts sociales.

Cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 199.998) ont été alloués au capital social et sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-huit dollars américains (USD 7.199.928) ont été alloués à la prime d'émission.

Les sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-six dollars américains (USD 7.399.926) ont été intégralement payés par KGH International Holdings III, LP, susvisée, par:+

- un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-six dollars américains (USD 199.926);

- un apport en nature d'une créance d'un montant total de six millions sept cent mille dollars américains (USD 6.700.000); et

- un apport en nature des cinq cent mille (500.000) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) détenues par KGH International Holdings III, LP dans Phase III Development Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 149295.

- Paul Capital Healthcare III, LP, susvisée, a versé trente-sept dollars américains (USD 37) par un apport en numéraire pour la souscription d'une (1) part sociale. Un dollar américain (USD 1) a été alloué au capital social et trente-six dollars américains (USD 36) ont été alloués à la prime d'émission.

L'intégralité des deux cent mille (200.000) parts sociales a été souscrite par les souscripteurs susmentionnés pour un prix total de sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 7.400.000) dont deux cent mille dollars américains

(USD 200.000) ont été alloués au capital social et sept millions deux cent mille dollars américains (USD 7.200.000) ont été alloués à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 7.400.000) a été donnée par les associés et la somme de sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 7.400.000) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. KGH International Holdings III, LP, un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, (U.S.A.), enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4443201, associé commandité de la Société, est nommé en qualité de Gérant de la Société.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Selon la commune intention des comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par les comparants, ces derniers ont signé le présent acte sous seing privé.

KGH International Holdings III, LP / Paul Capital Healthcare III, LP
Catherine Willemyns / Astrid Wagner.

Référence de publication: 2010081309/263.

(100073000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Scudder Alpha Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.506.

Faisant suite à une Résolution du Conseil d'administration du 19 Mai 2010, est nommé administrateur en date du 19 Mai 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Alban MIRANDA

7 Valley View Road, Great Neck, New York 11021, Etats Unis D'Amérique

En lieu et place de l'administrateur démissionnaire:

Cynthia P. NESTLE

345, Park Avenue, New York 10154, Etats Unis D'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 May 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010081561/19.

(100073004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Global Assets Selection S.C.A. SICAV - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.607.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL ASSETS SELECTION S.C.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010081480/13.

(100072779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *VALUEINVEST LUX*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010081481/12.

(100072773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Community Investing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.340.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *COMMUNITY INVESTING FUND*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010081482/12.

(100072769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

C2R Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 153.175.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric RION, informaticien, né à Saint-Mard (Belgique) le 14 janvier 1962, demeurant à B-6717 Metzert, Chaussée Romaine, 149.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les prestations de services dans le domaine informatique et la réalisation de logiciels.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "C2R CONSULTING s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Clemency.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (€ 100.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Frédéric RION, pré-qualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Frédéric RION, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4963 Clemency, 5a, rue Basse.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RION, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mai 2010. Relation: CAP/2010/1649. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mai 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010081259/125.

(100072587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 54.638.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de la Société tenue à Luxembourg le 6 mai 2010

L'Assemblée a décidé de démettre Monsieur Jean-François Bequevort de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 6 mai 2010.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Marc Tesolin, ayant son adresse professionnelle au 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 6 ans à compter du 6 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Financial Reporting Systems Luxembourg S.A. (en abrégé FRS Luxembourg S.A.)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010081573/17.

(100072767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Puilaetco Dewaay Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUILAETCO DEWAAY FUND (L)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010081483/12.

(100072765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Nachimco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.170.

—
STATUTES

In the year two thousand ten,

on the fourteenth day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

represented by:

a) Mr Francois MANTI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) in the form of a family estate management company ("SPF") which it declares to organise as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company and under the name of "NACHIMCO S.A., SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (150'000.- EUR) divided into twenty (20) shares with a par value of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (7'500.- EUR) per share.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

General meeting

Art. 10. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Business year - Distribution of profits

Art. 14. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 16. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the twenty (20) shares have been subscribed by the company "INTERCONSULT S.A.", prenamed,

All these shares have been entirely paid up in cash by the same subscriber, so that the company has now at its disposal the aggregate amount of HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (150'000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons have been appointed as directors of the company:
 - a) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.;
 - c) Mr Francois MANTI, Employee, born in Algrange (France), on 07 October 1970, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. The following company is appointed statutory auditor:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312).
4. The term of office of the directors and statutory auditor shall end at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.
5. The address of the Company is set at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the representatives of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the same representatives of the appearing party, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

- a) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la Société avec pouvoir de signature conjointe.

Laquelle partie comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de "NACHIMCO S.A., SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150'000.- EUR) divisé en vingt (20) actions d'une valeur nominale de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7'500.- EUR) par action.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir

en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Toutes les vingt (20) actions ont été souscrites par la société "INTERCONSULT S.A.", prédésignée.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par le même souscripteur par versement en numéraire, de sorte que la somme totale de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
 - c) Monsieur François MANTI, Employé, né à Algrange (France), le 07 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. A été nommée commissaire aux comptes:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.
5. L'adresse de la Société est établie au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des représentant de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes représentants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les représentants de la partie comparante prémentionnée, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5807. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081314/319.

(100072463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

AlphaOne SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 139.739.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 mai 2010.

Pour le compte de AlphaOne SICAV-FIS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2010081484/13.

(100072751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17 mai 2010.
Pour le compte de Capital Italia
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2010081485/13.

(100072749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de REAS S.A. HOLDING, RCS Luxembourg n°B 100147, tenue le 14 mai 2010 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

L'Assemblée décide de confirmer Madame Brigitte Gathy à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010081563/16.

(100072995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

CapitalatWork Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Pour CAPITALATWORK UMBRELLA FUND
SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010081486/15.

(100072747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Novellus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.359.

—
Rectificatif du dépôt Initial (Errone): 02/04/2010 - NR B84359 - L100047151.04

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVELLUS FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010081488/13.

(100072792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Rembrandt Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.466.

Le bilan au 31 Décembre 2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour la société

Georgios Papadopoulos

Un gérant

Référence de publication: 2010081489/13.

(100072852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Luxfina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.206.

Citesile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 153.180.

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXFINA S.A., avec siège social à L 1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 575 du 12 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 535 du 12 mars 2010, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85206 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio TOMASSINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal STACCIONI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission partielle tel que publié au Mémorial C du 14 avril 2010.
2. Constatation de la renonciation à l'établissement du rapport écrit des organes de gestion visé par l'article 293 de la Loi.
3. Décision de réaliser la scission partielle et de transférer la partie du patrimoine actif et passif telle qu'indiquée dans le projet de scission partielle, à la nouvelle société à constituer, à savoir CITESILE S.A.
4. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 42.100.- par diminution du pair comptable des 20.000 actions existantes de la Société.
5. Modification afférente des statuts de la Société.
6. Constatation que l'apport à la nouvelle société anonyme a été fait sur base de la situation comptable au 31 décembre 2009 tel qu'indiqué dans le projet de scission.
7. Approbation de l'attribution de 20.000 actions de la nouvelle société anonyme aux associés de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission partielle tel que publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 14 avril 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, en vertu de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de renoncer au rapport écrit des organes de gestion visé par l'article 293 de la loi précitée et constate qu'en vertu de l'article 307 paragraphe (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de scission ne doit faire l'objet ni d'un examen ni d'un rapport écrit établi par un réviseur d'entreprises et destiné aux actionnaires dans la mesure où les actions de la nouvelle société à constituer sous la dénomination de CITES ILE S.A. seront attribuées aux associés de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette société.

L'assemblée déclare qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 (1) a) et b) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Les actionnaires confirment par ailleurs qu'ils ont eu l'opportunité de consulter les documents repris à l'article 295 (1) a) et b) de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Conformément à l'article 308bis-2 de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide à l'unanimité d'approuver et de réaliser la scission de la Société au sens des articles 288 et 307 de la loi précitée dans les termes stipulés dans le projet de scission, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, par le transfert, sans dissolution, d'une partie de son patrimoine, activement et passivement, à une société nouvelle à constituer sous la dénomination de CITESILE S.A..

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 42.100.- (quarante-deux mille cent euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 126.350.- (cent vingt-six mille trois cent cinquante euros) à EUR 84.250.- (quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) par la diminution du pair comptable des 20.000 (vingt mille) actions existantes.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à EUR 84.250.- (quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'attribution des actifs et passifs de la Société à la société nouvelle de la manière suivante sur base de la situation comptable au 31 décembre 2009:

ACTIF	Société Scindée (avant scission)	Société Scindée (après scission)	Société Bénéficiaire
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations financières	786.406,76	524.271,17	262.135,59
ACTIF CIRCULANT			
Avoirs en banques	1.206,79	804,57	402,22
Total:	787.613,55	525.075,74	262.537,81
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	126.350,00	84.250,00	42.100,00
Réserve légale	12.635,00	8.423,76	4.211,24
Autres réserves	621.921,76	417.910,86	204.010,90
Résultats reportés	2.037,00	2.037,00	0,00
Résultat de l'exercice	(11.980,89)	(11.980,89)	0,00
DETTES			
Autres dettes	36.650,68	24.435,01	12.215,67
Total:	787.613,55	525.075,74	262.537,81

La valeur nette comptable des apports faits à la nouvelle société s'élève à EUR 250.322,14 (deux cent cinquante mille trois cent vingt-deux euros et quatorze cents).

L'excédent de la valeur comptable nette des apports sur le capital de EUR 42.100.- à émettre (la prime d'émission) est affecté comme suit:

- Réserve légale: EUR 4.211,24
- Autres réserves: EUR 204.010,90

Sixième résolution

L'assemblée approuve la constitution d'une société anonyme nouvelle et les statuts tels que proposés dans le projet de scission.

L'assemblée décide ainsi la constitution sous forme authentique d'une société anonyme nouvelle et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement leurs statuts tels que publiés le 14 avril 2010 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 602, à savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CITES ILE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à quarante deux mille cent euros (EUR 42.100,-) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente-et-un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Paiement du capital et Allocation des actions

Le capital souscrit de la société CITESILE S.A. est libéré par des apports ayant fait l'objet d'un rapport daté du 12 mai 2010 de MAZARS, réviseur d'entreprises agréé, Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre, au pair comptable et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie."

En rémunération de ces apports, les actionnaires recevront 20.000 (vingt mille) actions correspondant à l'intégralité des actions émises par la nouvelle société dans la proportion de leur participation actuelle dans la société scindée.

L'assemblée approuve le rapport d'échange décrit ci-dessus ainsi que l'attribution et la répartition des actions de la nouvelle société aux actionnaires.

Nomination des organes et Fixation du siège social.

Les actionnaires de CITESILE fixent le nombre d'administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2016:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur René SCHLIM, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

c) Monsieur Marco NEUEN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2016:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

Le siège social est fixé au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée constate que la scission est réalisée avec effet à la date du présent acte sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers, étant précisé que d'un point de vue comptable, les opérations de la société sont accomplies pour compte de la Société et de la nouvelle société avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Déclaration

Par application de l'article 300 (2) de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que, concernant la nouvelle société, constaté l'accomplissement des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme EUR 5.000.-.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. TOMASSINI, C. HAAG, C. STACCIONI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/21721. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010081331/227.

(100072839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

EECF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.551.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EECF Arena S.à r.l.

Représentée par: M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010081495/13.

(100072873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multiple Managers SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010081493/14.

(100072823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.086.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Absolute Return Strategy SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010081494/14.

(100072821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Zender International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 56.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081496/10.

(100072868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Intertravel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 107.466.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 mai 2010

1. M. André WILWERT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Pascal Bernard ROBINET, administrateur de sociétés, né à Charleville (France), le 21 mai 1950, demeurant à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour INTERTRAVEL SARL
Signature

Référence de publication: 2010081564/16.

(100072979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

EECF Istra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.550.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
Pour EECF Istra S.à r.l.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010081516/14.

(100072883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Technet Investment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 77.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081497/10.

(100072867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Eurostam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.315.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROSTAM S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010081498/12.

(100072866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.761.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Insinger de Beaufort Manager Selection SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010081492/14.

(100072825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Metal Trade Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Uffingen, 2, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 148.157.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Uffingen, le 02/06/2010.

Référence de publication: 2010061490/10.

(100077031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Terra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.222.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 02/06/2010.

Référence de publication: 2010061526/10.

(100077032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.
